



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr

## COMMISSION FEMININE

### DETECTION DES JOUEUSES U12 FEMININE

**LIEU : DAOURS**

**DATE : Mercredi 10 Octobre 2018**

**HORAIRE : 13H30 à 16H30**

### **JOUEUSES U12 F CONVOQUEES**

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	TAVERNIER LOU ANNE - HOIN LOUNA - GERVOIS MATHILDE
F. C. AILLY SUR SOMME SAMARA	PERRIER PAULINE
C.O. ALBERT S.	TELLIER INES
U.S. OUVRIERE ALBERT	FROMENTIN CAMILLE - BODDAERT CLARA - BEAUGER ALICIA
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	LENOIR MAELINE - BEAUNEE LAURA - BOURGOIS ANAIS - SENO INES - PICARD MANON - FOU DA AHMADOU MESSINA - THOMAS MARGOT - ALLART ALICIA - BACHA LOUANE - KADDOURI ANISSA
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	ODELOT SERVANE - BROCHE LEA - MAGNIEZ LOLA
U.S. BETHENCOURT S/MER	VAN KEER LEONIE
AM. ANCIENS ELEVES CHAULNES	DOMONT MARCELINE - BAIL CASSANDRA - SARTI LEA
U.S. CORBIE	POURCHEZ CAMILLE - DANNEAU JULIA
C.S. CRECY EN PONTHEU	FUSILLIER JULIE
R.C. DOULLENS	PREVOST LILY - TADJER INASS - BOUCHER CELIA
A. ANC.ELEV. FEUQUIERES EN VIMEU	SANIER LOUANE
U. S. NIBAS FRESSENNEVILLE	ALLEN CANDICE
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	SPITAELS ALYCIA - PINGUET MAELYS - NOBLECOURT LAURYNE
U.S. MARCELCAVE	NIARQUIN LAURA
A.S. DU PAYS NESLOIS	ROSALIE LILOU
F.C. OISEMONT	TARATTE FLORINE
S.C. PONT REMY	DUPLOUY CANDICE
A.S. QUERRIEU	BENOIT OCEANE
A.S. QUESNOY LE MONTANT	DUMESNIL EMMA
J.S. QUEVAUVILLERS	CAZIER HENIQUET HANNAH
U.S. ROSIERES	HENNARD LEA
ENT.S. SAINS ST-FUSCIEN	TRANQUILLE MARIE
F.C. LA CENTULOISE	LALOU MANON - BONVALET CIARA - CORDONNIER DEVIMES NESSA
F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD	CHAMOIN CANDICE - PECQUERY NOEMIE
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	DHAUSSY LISON - DHAUSSY RACHEL - BILLORE LEA

<b>ENCADREMENT</b>	Commission Féminine
--------------------	---------------------

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

**ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :</b>	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	